

<p style="text-align: center;">Déclaration de Bamako : Alliance des pouvoirs locaux francophones, sahéliens et français pour le Sahel</p>

Préambule :

Réunis une première fois à Marrakech le 22 novembre 2018, nous avons échangé sur les enjeux d'une alliance des pouvoirs locaux sahéliennes et françaises pour le Sahel. Nous avons manifesté notre souhait de travailler ensemble pour :

- Organiser des échanges entre pairs,
- Etablir un plaidoyer commun sur le rôle des autorités locales dans l'aide à la résolution des conflits et leur reconnaissance,
- Mutualiser nos activités et initier de nouveaux projets communs.

Cette alliance des pouvoirs locaux pourrait regrouper, à terme, des organisations sous-régionales de pouvoirs locaux sahéliens, et des organisations de collectivités européennes qui ont des problématiques communes à résoudre et qui souhaitent travailler ensemble à la mise en œuvre de solutions.

Nous voulons faire de cette alliance un cadre de concertation, de propositions et d'actions :

- Qui tienne compte à la fois des spécificités liées aux pays ainsi qu'aux compétences des collectivités,
- Qui permette, sur la base d'un plaidoyer commun et d'actions communes, d'avoir un accès aux financements multilatéraux.

Ce début de réseau s'est présenté, un mois plus tard, à Nouakchott le 7 décembre 2018, à l'invitation de l'Alliance Sahel, militant (i) pour la reconnaissance du rôle des pouvoirs locaux dans la résolution des conflits, la sécurisation et le développement des territoires et des populations (ii) pour une réelle association de ces autorités locales aux processus de développement territorial.

Réunis à nouveau à Bamako les 2, 3 et 4 mai 2019 :

1. Considérant que les autorités locales sont souvent en première ligne lors des conflits ou des crises, pour apporter des solutions aux populations, et qu'elles souhaitent être mieux intégrées dans les dispositifs de gestion et de prévention des crises, pour éviter la fragilisation des projets, permettre leur appropriation par les populations et donc faciliter les prises de conscience des enjeux de développement local au niveau des populations ;
2. Considérant que la question de la gouvernance des territoires est un enjeu central, tout autant que celui de la sécurité et du développement ;
3. Affirmant que les autorités locales ont une vision intégrée du développement de leurs territoires, sont porteurs de solutions pour ces territoires, ce qu'elles traduisent au travers de documents de planification et de programmation à moyen et long terme, co-construits avec les acteurs de leurs territoires dont les populations ;
4. Considérant que ces documents de planification de politiques publiques constituent les fils rouges du développement de nos territoires, et sont les documents de référence à prendre en compte pour toute élaboration de projets/programmes, au service du développement territorial et humain ;
5. Affirmant l'importance de la décentralisation dans la zone sahélienne, qui doit être mise au cœur des travaux et réflexions de l'Alliance Sahel ;
6. Soulignant l'absence criante de transferts des moyens humains et financiers devant leur permettre d'exercer réellement leurs compétences, et de disposer de marges de manœuvre et d'initiatives pour mettre en œuvre un développement territorial économique et social, innovant, pertinent, inclusif ;
7. Considérant le savoir faire et l'expertise accumulés par les cadres et élus locaux en matière notamment de maîtrise d'ouvrage des projets, et la volonté des autorités locales
8. Constatant que la résilience des populations, des territoires et des autorités locales, leur volonté de reconstruction, les capacités développées sont autant d'atouts et de compétences à mobiliser autour des projets de développement local ;
9. Considérant que cette reconnaissance des compétences des élus locaux en matière de maîtrise d'ouvrage et de capacité à transformer et développer les territoires est de nature à restaurer la confiance entre les élus et leurs administrés, notamment par la mise en place de services publics de base de qualité, cette confiance étant un facteur important de paix durable et de stabilité ;
10. Insistant sur le fait que les collectivités territoriales les plus menacées doivent être l'objet d'attentions particulières, et bénéficier de moyens renforcés, sans pour autant négliger l'appui aux collectivités non touchées par des crises, afin de ne pas les déstabiliser et d'en faire des lieux d'innovation ;
11. Souhaitant communiquer sur les réussites portées par les collectivités, notamment en matière de dialogue avec les populations, de maîtrise d'ouvrage de projets et travaux, de réalisation d'infrastructures, de travail en regroupement d'autorités locales, en intercommunalités ;
12. Etant fortement préoccupées par l'extrême vulnérabilité des femmes et des jeunes, et la nécessité de leur porter une attention toute particulière pour renforcer leur employabilité par l'éducation, la formation et l'apprentissage ;

Nous, associations de pouvoirs locaux francophones, sahéliennes et françaises, composées de personnes élues par les populations de nos territoires dont nous tirons notre légitimité, nous inscrivons dans une dynamique collective mûrement réfléchie depuis près d'un an et, ensemble, en tant que réseau transnational de collectivités, qui fédère, mutualise, co-construit, qui fait le lien entre le local, le national et l'international, nous :

1. Affirmons que les pouvoirs locaux doivent être reconnus par les Gouvernements, les organisations intergouvernementales, les agences comme des acteurs importants de construction de la paix, et considérés comme des acteurs majeurs du développement et donc de la sécurisation de leurs territoires ;
2. Affirmons notre volonté et notre disponibilité pour jouer tout notre rôle dans les objectifs définis par les États et leurs partenaires ;
3. Insistons pour que l'expertise et la capacité à agir des pouvoirs locaux permette leur reconnaissance comme légitimes et compétents pour mener à bien ou être associés aux projets d'appui à la décentralisation ;
4. Demandons à ce que le transfert des moyens humains et financiers soit une réalité, pour permettre l'exercice des compétences transférées aux collectivités ;
5. Insistons sur l'importance de développer des politiques publiques volontaristes pour créer de l'activité et donc de l'emploi, enrayer l'exode rural et la migration, mettre en place des investissements permettant de développer des projets communautaires, et d'intégrer les femmes et les jeunes au développement local : élevage et agriculture, économie circulaire autour de la collecte des déchets ou des énergies renouvelables... ;
6. Souhaitons que les documents de planification, établis avec les populations et acteurs de nos territoires soient les textes de référence des États et partenaires techniques et financiers, dans la mise en œuvre des projets sur les territoires, et leur permette d'en assurer les maîtrises d'ouvrage ;
7. Demandons à ce que les financements de ces mêmes partenaires techniques et financiers, portant sur des projets locaux, puissent transiter par les autorités locales ou être dévolus aux autorités locales qui ont la capacité, avec leurs partenaires, de les co-construire, et de les gérer dans la transparence et la redevabilité ;
8. Insistons pour que les procédures et les modalités de financement des différents partenaires techniques et financiers soient harmonisées, et qu'elles prennent toutes en compte le rôle central des collectivités.


S. TILLO
D. TILLO DOULO
HCCN
G. C. Beaureau

Vice-président TILLO


Siaka Dante
ARMI


A. SANADOGO
Bourgeois ouest hamou au
Etat de Tombouctou

Liste des signataires

- ***Pour l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF):***

SAWADOGO Adama, Président de la Région Centre Nord du Burkina Faso, Trésorier de l'Association des Régions du Burkina Faso

- ***Pour l'Association des Régions du Niger (ARENI):***

SOUMANA Hassane, Secrétaire Permanent de l'Association des Régions du Niger

- ***Pour l'Association des Municipalités du Mali (AMM):***

BAH Boubacar, Président de l'Association des Municipalités du Mali

- ***Pour l'Association des Régions du Mali (ARM):***

DEMBÉLÉ Siaka, Président du Conseil Régional de Ségou, Président de l'Association des Régions du Mali

- ***Pour l'Association des Collectivités de Cercles du Mali (ACCM):***

TIMBO Modibo, Président du Conseil de Cercles de Kayes, Président des Collectivités de Cercles du Mali

- ***Pour le Conseil Régional de Tombouctou :***

OULD HAMADI Boubacar, Président de l'Autorité Intérimaire de la Région de Tombouctou

- ***Pour Cités Unies France :***

PILET Benoit, Adjoint au Maire d'Angers, Vice-Président Angers Loire Métropole, Animateur de la Task Force Sahel de Cités Unies France

CHAUVEAU Guy-Michel, Maire de la Flèche, Président du Groupe-Pays Mali de Cités Unies France

NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Adjoint au Maire de Bordeaux, chargé de l'Afrique et de la francophonie, Maire adjoint du quartier Bordeaux Maritime